

CAMPAGNE DE DEPISTAGE – TEST ANTIGENIQUE
DU SARS-COVID 19

Madame, Monsieur,

Des tests antigéniques de dépistage du SARS-COVID 19 sont proposés aux lycéens *et collégiens volontaires.*

Si vous souhaitez que votre enfant mineur en bénéficie, nous vous remercions de bien vouloir remplir ce formulaire.

Cordialement

Le médecin responsable-
auprès du DASEN

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

N°SS :

Classe :

Madame / tél :

Monsieur / tél :

Autorise le personnel soignant à pratiquer le test antigénique de dépistage du SARS-COVID 19 à mon enfant :

A....., le 2021.

Signature des parents

Signature de l'élève

Les données concernant votre enfant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en oeuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidaritessante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>).

Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Référént en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr.

Les données de votre enfant peuvent être conservées par le professionnel de santé pour une durée de trois mois afin de permettre le respect des obligations réglementaires en termes de traçabilité du test. A l'issue de ce délai, les données de votre enfant seront supprimées. Une copie pourra être archivée pendant le délai légal aux fins de constatation, d'exercice ou de défense des droits en justice.

Formulaire à rapporter le jour du test avec le numéro de sécurité sociale